

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 11 janvier 2017

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 11 janvier 2017, à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de l'amélioration soutenue des conditions de vie de nos concitoyens, qui constitue une priorité majeure de son action, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement les mesures fortes qu'il a prises et qui ont permis d'assurer la baisse des prix des denrées et produits de première nécessité, d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages, et de redynamiser la production nationale de riz et de céréales.

En vue de consolider cette dynamique, le Président de la République demande au Gouvernement de faire prendre toutes les dispositions requises, afin d'assurer un approvisionnement correct du pays en denrées de première nécessité, et de veiller au renforcement du rôle de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM), dans l'anticipation et la correction des distorsions portant sur la distribution des denrées alimentaires de consommation courante. Il convient en outre de mobiliser l'ensemble des services de l'Etat impliqués dans le circuit des approvisionnements, en vue de lutter contre la fraude, la spéculation et la rétention des stocks destinés à la commercialisation.

Abordant par ailleurs le suivi dynamique de la politique de baisse des loyers, le Chef de l'Etat invite le Premier Ministre à lui faire parvenir un rapport exhaustif sur les effets économiques et sociaux de cette mesure de haute portée sociale, et à relancer les travaux de la Commission ad hoc sur le suivi des loyers. Dans ce cadre, il importe de veiller notamment, à la prise en compte des baux à usage commercial, à la publication de nouvelles propositions consensuelles de mesures visant la régulation dynamique des loyers dans l'intérêt réciproque des locataires et des bailleurs.

Poursuivant sa communication autour de la redynamisation de la politique nationale de l'emploi, le Chef de l'Etat félicite le Ministre chargé du Travail, pour la qualité du travail réalisé par ses services. En effet, l'examen du rapport annuel des statistiques du travail 2015 révèle que la dynamique de création d'emplois de notre économie s'est consolidée, au regard des contrats de travail officiellement enregistrés au niveau des inspections du travail.

Dès lors, le Président de la République demande au Premier Ministre d'examiner avec l'ensemble des acteurs du marché du travail, les enseignements et recommandations dudit rapport, de même que les résultats de toutes les enquêtes relatives à l'emploi, récemment publiées, en vue d'accélérer la réactualisation de la politique nationale de l'emploi, et de mettre en cohérence les programmes et projets de promotion de l'emploi.

Le Chef de l'Etat exhorte également le Gouvernement à intensifier le processus de modernisation du secteur informel et demande à ce titre au Premier Ministre, de recevoir l'ensemble des organisations de commerçants et d'opérateurs économiques, pour définir dans la concertation, une feuille de route portant, notamment, sur les besoins en réhabilitation et construction de marchés et centres commerciaux, l'encadrement juridique, fiscal, comptable, financier et social, ainsi que sur les mécanismes de recensement des emplois de l'économie informelle.

Concluant sur ce point, le Président de la République invite le Premier Ministre à envisager, dans les meilleurs délais, la mise en place d'un système intégré et consensuel de publication des statistiques de l'emploi, à tenir un conseil interministériel sur l'emploi avant fin Février 2017, en prélude au Premier conseil présidentiel sur l'emploi prévu en fin mars 2017.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, le suivi de la coopération et des partenariats, en informant le Conseil qu'il prendra part au Sommet Afrique - France prévu les 13 et 14 janvier 2017, à Bamako.

Le Premier Ministre a axé sa communication sur la problématique de l'emploi et la consolidation des performances de l'économie, avant de rendre compte de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte du déroulement de la campagne de commercialisation arachidière 2016-2017.

Le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions a fait le point sur le processus d'organisation des élections de représentativité des centrales syndicales.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de loi modifiant la loi n°2010-01 du 20 janvier 2010 portant création de l'Office du Lac de Guiers (OLAG).

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Le Général de Corps d'Armée Mamadou SOW est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Sa Majesté FELIPE VI, Roi d'Espagne, en remplacement de Monsieur Abdou Salam DIALLO, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Papa Maguèye DIOP, Conseiller des Affaires étrangères principal, est élevé au rang de Ministre-conseiller ;
- Monsieur Cheikh NDOUR, Inspecteur de l'Education nationale, précédemment Directeur de l'Education, de la Formation et des Innovations, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits, en remplacement de Monsieur Paul DIONE, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Amadou NDIAYE, Economiste, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère de l'Industrie et des Mines, en remplacement de Monsieur Amadou Bamba DIOP, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement